



Mobinome Enterprise Agreement (FR)

Note: Version 3 – 01/01/2023

En vous abonnant aux services de Mobinome Enterprise (les "Services") fournis par BSIDE SA et ses filiales (collectivement, "BSIDE SA") en relation avec Mobinome Enterprise Edition ou Mobinome Community Edition (le "Logiciel"), hébergé sur les plateformes Cloud de BSIDE SA (la "Plate-forme Cloud") ou sur site ("Auto-Hébergement"*), vous (le "Client") acceptez d'être lié par les conditions générales suivantes (le "Contrat").

*L'Auto-Hébergement n'est autorisé que dans des cas exceptionnels et quand cela se justifie vraiment (Zones de Secours, Zones de Police, ...). BSIDE se réserve le droit de refuser l'Auto-Hébergement.

1 Durée du Contrat

La durée du présent contrat (la "Durée") sera annuelle, à compter de la date de la conclusion. Celui-ci est automatiquement reconduit pour une même durée, à moins que l'une des parties n'envoie à l'autre partie un préavis écrit de résiliation, et au moins 3 mois avant la date d'échéance du contrat.

2 Définitions

Utilisateur Tout compte utilisateur indiqué comme actif dans le Logiciel et donnant accès au mode création et/ou édition.

App Une "App" est un ensemble de fonctionnalités, disponible pour utilisation dans le Logiciel, et inclus dans la section Tarifs Mobinome sur le site de Mobinome (<https://www.Mobinome.com>), au moment de la conclusion de ce Contrat.

Partenaire Mobinome Un Partenaire Mobinome est un individu ou société tierce, choisi par le Client et qui collabore avec celui-ci pour les services liés à Mobinome. Le Client peut choisir à tout moment de travailler avec un autre Partenaire Mobinome, ou avec BSIDE SA directement (moyennant préavis).

Module Supplémentaire Un Module Supplémentaire est un répertoire de fichiers de code source, ou un ensemble de personnalisations nécessitant du code PHP créées dans une base de données (par ex. avec Mobinome Studio), pour ajouter des fonctionnalités ou changer des comportements du Logiciel. Il peut avoir été développé par le Client, par BSIDE SA, par un Partenaire Mobinome pour le compte du Client, ou par des tiers.

Bug Désigne toute défaillance du Logiciel, qui se traduit par un arrêt complet, un message d'erreur avec trace d'exécution, ou une brèche de sécurité, et n'est pas directement causé par un problème d'installation ou une configuration défectueuse. Un non-respect des spécifications ou des besoins sera considéré comme un Bug à la discrétion de BSIDE SA (en général, lorsque le Logiciel ne produit pas les résultats ou la performance pour lesquels il a été conçu, ou lorsqu'une fonctionnalité spécifique à un pays ne répond plus aux exigences comptables légales de ce pays).

Versions Couvertes Sauf exception explicite, tous les Services dans le cadre du présent contrat s'appliquent uniquement aux Versions Couvertes du Logiciel, qui comprennent les 3 plus récentes versions majeures.

3 Accès au Logiciel

Le Client peut utiliser le Logiciel hébergé sur la Plate-forme Cloud, ou choisir l'option de l'Auto-Hébergement. La Plate-forme Cloud est hébergée et entièrement gérée par BSIDE SA, et accédée à distance par le Client. En cas d'Auto-Hébergement, le Client héberge lui-même le Logiciel sur un système informatique de son choix, hors du contrôle de BSIDE SA.

Pour toute la durée du présent Contrat, BSIDE SA octroie au Client une licence non exclusive, non transférable d'utilisation (exécution, modification, exécution après modification) du logiciel Mobinome Enterprise Edition, conformément aux conditions énoncées à la section 9 *Appendice A: Mobinome Enterprise Edition License*.

Le Client accepte de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution sans aucune modification de la partie du Logiciel qui vérifie la validité de l'utilisation de Mobinome Enterprise Edition et recueille des statistiques à cet effet, y compris mais sans s'y limiter, l'exécution du Logiciel, le nombre d'Utilisateurs et les Apps installées.

BSIDE SA s'engage à ne pas divulguer à une tierce partie d'informations chiffrées personnelles ou spécifiques sans le consentement du Client, et à traiter toutes les données recueillies en respectant sa politique officielle de confidentialité.

À l'expiration ou la résiliation de ce Contrat, cette licence est immédiatement révoquée et le Client accepte de cesser toute utilisation du logiciel Mobinome Enterprise Edition et de la Plateforme Cloud.

Si le Client devait enfreindre les dispositions de la présente section, il accepte de payer à BSIDE SA des frais supplémentaires équivalents à 300 % du tarif en vigueur applicable correspondant au nombre réel d'Utilisateurs et aux Apps installées.

4 Services inclus

4.1 Service de correction de Bugs

Pour la durée de ce Contrat, BSIDE SA s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour corriger tout Bug du Logiciel qui pourrait être signalé par le Client en suivant la procédure appropriée (généralement par le biais du formulaire), et de commencer à traiter ces signalements du Client dans un délai raisonnable.

Dès que le Bug est remédié, un correctif approprié sera communiqué au Client.

Les deux parties reconnaissent que comme spécifié dans la licence du Logiciel et à la section *7.3 Limitation de responsabilité* de ce Contrat, BSIDE SA ne peut être tenue responsable des Bugs du Logiciel.

4.2 Mises à jour de sécurité

Auto-Hébergement

Pour la durée du Contrat, BSIDE SA s'engage à envoyer une "alerte de sécurité" au Client pour tout Bug présentant un risque de sécurité qui serait découvert dans les Versions Couvertes du Logiciel (à l'exclusion des Modules Supplémentaires), au moins 2 semaines avant de rendre ladite alerte de sécurité publique, et ce à moins que le Bug ait déjà été rendu public par un tiers. Les alertes de sécurité comprennent une description complète du Bug, de sa cause, ses conséquences possibles sur les systèmes du Client, et le correctif correspondant pour chaque Version Couverte.

Le Client s'engage à traiter le Bug de sécurité et les informations figurant dans l'alerte de sécurité comme des Informations Confidentielles telles que décrites à la section *6.4 Confidentialité* pendant toute la période d'embargo avant la divulgation publique.

Plate-forme Cloud

BSIDE SA s'engage à appliquer les correctifs de sécurité pour tout Bug de sécurité découvert dans une version du Logiciel hébergé sur la Plate-forme Cloud, sur tous les systèmes sous son contrôle, dès que le correctif est disponible, et sans intervention manuelle du Client.

4.3 Service de migration

Service de migration du Logiciel

Pour la durée du présent Contrat, le Client peut soumettre des demandes de migration en suivant les procédures appropriées (généralement, sur simple demande), afin de convertir une base de données du Logiciel depuis n'importe quelle version du Logiciel vers une Version Couverte plus récente (la "Version Cible").

Le service de migration est limité à la conversion et à l'adaptation techniques de la base de données du Client pour la rendre compatible avec la Version Cible, et à la correction de tout Bug directement causé par l'opération de migration, et ne se produisant normalement pas dans la Version Cible, et la conversion du code et des données des Modules Supplémentaires Couverts vers la Version Cible.

Il incombe au Client de vérifier et valider la base de données migrée afin de détecter tout Bug, d'analyser l'impact des changements et des nouvelles fonctionnalités ajoutées dans la Version Cible, de convertir et d'adapter pour la Version Cible les modules tiers du Logiciel qui auraient été installées dans la base de données avant la migration (par ex. des Modules Supplémentaires non-couverts). Le client peut soumettre plusieurs demandes de migration pour une base de données, jusqu'à ce qu'un résultat satisfaisant soit obtenu.

4.4 Service d'Hébergement Cloud

Pour la durée du présent Contrat, lorsque le Client choisit d'utiliser la Plate-forme Cloud, BSIDE SA s'engage à fournir au minimum le service suivant :

- Hébergement en centre de données Tiers-III ou équivalent, avec 99.9% de disponibilité
- Cryptage des communications SSL (HTTPS)
- Sauvegardes automatisées et répliquées dans plusieurs régions
- Un espace disque de 10GB (extensible via des suppléments budgétaires)

4.5 Service d'Assistance

Portée

Pour la durée du présent Contrat, le Client peut ouvrir des demandes d'assistance, dans le cadre de leur Pack d'accès au helpdesk annuel, exclusivement pour des questions relatives à des Bugs (voir *4.1 Service de correction de Bugs*) ou des explications au sujet de l'utilisation des fonctions standard du Logiciel.

D'autres types de demandes, telles que celles relatives à des développements ou des personnalisations, peuvent être couvertes par l'achat d'un contrat de services séparé. Au cas où il n'est pas clair qu'une demande est couverte par ce Contrat, la décision sera à la discrétion de BSIDE SA.

Disponibilité

Les demandes d'assistances peuvent être soumises à tout moment en ligne via <https://odoo.bside.be/helpdesk/>, ou en cas de travail avec un Partenaire Mobinome, le canal préconisé par ce partenaire, pendant les heures de bureau correspondantes.

Collaboration avec un Partenaire Mobinome

Pour les services de correction de Bug, d'assistance et de migration, le Client peut choisir de collaborer avec un Partenaire Mobinome comme point de contact principal, ou directement avec BSIDE SA.

Si le Client choisit un Partenaire Mobinome, BSIDE SA sous-traitera les services liés au Modules Supplémentaires Couverts à ce partenaire, qui deviendra le point de contact principal du client. Le Partenaire Mobinome peut obtenir de l'assistance de second niveau auprès de BSIDE SA pour le compte du Client, concernant les fonctions

standard du Logiciel.

Si le Client décide de collaborer directement avec BSIDE SA, les services liés aux Modules Supplémentaires Couverts ne seront fournis que *si et seulement si* le Client est hébergé sur la Plate-forme Cloud de Mobinome.

5 Tarifs et Frais

5.1 Tarifs standards

Les tarifs standards pour le contrat d'abonnement à Mobinome Enterprise et les Services sont basés sur le nombre d'Utilisateurs et les Apps installées, et précisés par écrit à la conclusion du contrat.

Pendant la durée du contrat, si le Client a plus d'Utilisateurs ou d'Apps que spécifié au moment de la conclusion du présent Contrat, le Client accepte de payer un supplément équivalent au tarif en vigueur applicable pour les utilisateurs supplémentaires, pour le reste de la durée.

5.2 Tarifs de reconduction

Lors de la reconduction telle que décrite à la section *1 Durée du Contrat*, si les tarifs par Utilisateur appliqués pendant la durée précédente sont inférieurs aux nouveaux tarifs par Utilisateur, les tarifs par Utilisateur augmenteront automatiquement de maximum 20% par reconduction, sans dépasser les tarifs en vigueur les plus récents.

5.3 Taxes et impôts

Tous les frais et tarifs sont indiqués hors taxes. Le Client est responsable du paiement de toutes les Taxes liées aux achats effectués par le Client en vertu du présent Contrat, sauf lorsque BSIDE SA est légalement tenue de payer ou de percevoir les Taxes dont le client est responsable.

6 Conditions des Services

6.1 Obligations du Client

Le Client accepte de :

- Payer à BSIDE SA les frais applicables pour les Services en vertu du présent Contrat, conformément aux conditions de paiement spécifiées à la souscription du présent Contrat ;

- Aviser immédiatement BSIDE SA si le nombre réel d'Utilisateurs ou les Apps installées dépassent les nombres spécifiés à la conclusion du Contrat, et dans ce cas, de régler les frais supplémentaires applicables telles que décrits à la section [5.1 Tarifs standards](#);
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'exécution non modifiée de la partie du Logiciel qui vérifie la validité de l'utilisation de Mobinome Enterprise Edition, comme décrit à la section [3 Accès au Logiciel](#);
- Désigner 1 personne de contact représentant le Client pour toute la durée du contrat;
- Signaler par écrit à BSIDE SA avec un préavis de 30 jours en cas de changement de point de contact principal, pour collaborer avec un autre Partenaire Mobinome, ou directement avec BSIDE SA.

Lorsque le Client choisit d'utiliser la Plate-forme Cloud, il accepte aussi de:

- Prendre toute mesure raisonnable pour garantir la sécurité de ses comptes utilisateur, y compris en choisissant un mot de passe sûr et en ne le partageant avec personne;
- Faire une utilisation raisonnable des Services d'Hébergement, à l'exclusion de toute activité illégale ou abusive, et de respecter strictement les bonnes pratiques en reconnaissant qu'BSIDE SA ne peut être tenue responsable de toute perte de données.

Lorsque le Client choisit l'Auto-Hébergement, il accepte aussi de:

- Fournir tout accès nécessaire à BSIDE SA pour vérifier la validité de l'utilisation de Mobinome Enterprise Edition sur demande (par exemple, si la validation automatique ne fonctionne pas pour le Client);
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les fichiers et les bases de données du Client et s'assurer que les données du Client sont en sûreté et sécurisées, en reconnaissant qu'BSIDE SA ne peut être tenue responsable de toute perte de données;

6.2 Nonsollicitation ou embauche

Sauf si l'autre partie donne son consentement par écrit, chaque partie, ses sociétés affiliées et ses représentants conviennent de ne pas solliciter ou offrir un emploi à tout employé de l'autre partie qui est impliqué dans l'exécution ou l'utilisation des Services en vertu du présent Contrat, pendant la Durée du Contrat et pendant une période de 12 mois à compter de la date de résiliation ou de l'expiration du présent Contrat. En cas de violation des conditions de la présente section qui conduirait à la démission dudit employé à cette fin, la partie ayant enfreint ces dispositions accepte de payer à l'autre partie un montant forfaitaire de 30 000,00 euros (€) (trente mille euros).

6.3 Publicité

Sauf demande contraire par écrit, chaque partie accorde à l'autre partie une licence mondiale libre de droits, non transférable, non exclusive pour reproduire et afficher le nom, les logos et les marques de l'autre partie, dans le seul but de citer l'autre partie en tant que client ou fournisseur, sur les sites Web, dans des communiqués de presse et autres documents de marketing.

6.4 Confidentialité

Définition des "Informations Confidentielles" : Désigne toutes les informations divulguées par une partie (la "Partie Communicante") à l'autre partie (la "Partie Bénéficiaire"), que ce soit oralement ou par écrit, qui sont désignées comme confidentielles ou qui devraient raisonnablement être comprises comme étant confidentielles étant donné la nature des informations et les circonstances de la divulgation. En particulier, toute information liée aux activités, aux affaires, aux produits, aux développements, aux secrets commerciaux, au savoir-faire, au personnel, aux clients et aux fournisseurs de l'une des parties doit être considérée comme confidentielle.

Pour toute Information Confidentielle reçue pendant la durée du présent contrat, la Partie Bénéficiaire utilisera le même degré de précaution qu'elle utilise pour protéger la confidentialité de ses propres Informations Confidentielles de même importance. Ce degré de précaution devra correspondre au minimum à une précaution raisonnable.

La Partie Bénéficiaire peut divulguer les Informations Confidentielles de la Partie Communicante dans la mesure où la loi l'y oblige, à condition que la Partie Bénéficiaire avise au préalable par écrit la Partie Communicante de son obligation de divulgation, dans la mesure permise par la loi.

6.5 Protection des données

Définitions "Données à Caractère Personnel", "Responsable de Traitement", "Traitement" prennent le même sens que dans le Règlement (EU) 2016/679 et la Directive 2002/58/EC, et dans tout règlement ou législation qui les amende ou les remplace (collectivement, la "Législation sur la Protection des Données")

Traitement des Données à Caractère Personnel

Les parties conviennent que la base de données du Client peut contenir des Données à Caractère Personnel, pour lesquelles le Client est le Responsable de Traitement. Ces données seront traitées par BSIDE SA quand le Client en donnera l'instruction, par son utilisation des Services qui requièrent une base de données (tels que le Service

d'Hébergement ou le Service de migration), ou si le Client transfère sa base de données ou une partie de celle-ci à BSIDE SA pour toute autre raison relative à l'exécution du présent Contrat.

Ce traitement sera exécuté en conformité avec la Législation sur la Protection des Données. En particulier, BSIDE SA s'engage à :

- (a) Ne traiter les Données à Caractère Personnel que quand et comme demandé par le Client, et pour la finalité de l'exécution de l'un des Services du Contrat, à moins que la loi ne l'exige, auquel cas BSIDE SA préviendra préalablement le Client, à moins que la loi ne l'interdise;
- (b) S'assurer que tout le personnel de BSIDE SA autorisé à traiter les Données à Caractère Personnel soit soumis à un devoir de confidentialité ;
- (c) Mettre en oeuvre et maintenir des mesures de sécurité appropriées au niveau technique et organisationnel, afin de protéger les Données à Caractère Personnel de tout traitement non autorisé ou illégal, et de toute perte accidentelle, destruction, dégât, vol, altération ou divulgation ;
- (d) Transmettre promptement au Client toute demande relative à des Données à Caractère Personnel qui aurait été soumise à BSIDE SA au sujet de la base de données du Client ;
- (e) Signaler au Client dès la prise de connaissance et la confirmation de tout traitement, accès ou divulgation non autorisés, accidentels ou illégal des Données à Caractère Personnel ;
- (f) Signaler au Client lorsque ses instructions de traitement vont à l'encontre de la Législation sur la Protection des Données, d'après BSIDE SA ;
- (g) Fournir au Client toute information nécessaire à la démonstration de la conformité avec la Législation sur la Protection des Données, autoriser et contribuer de façon raisonnable à des audits, y compris des inspections, conduits ou mandatés par le Client dans ce but;
- (h) Supprimer définitivement toute copie de la base de données du Client en possession de BSIDE SA, ou retourner ces données, au choix du Client, lors de la résiliation de ce Contrat, en respect des délais indiqués dans la [Politique de Protection des Données](#) ;

Concernant les points (d) à (f), le Client s'engage à fournir à BSIDE SA des informations de contact valables, tel que nécessaire pour toute notification auprès du responsable de protection des données du Client.

Sous-traitants

Le Client convient et accepte que pour fournir les Services, BSIDE SA peut faire appel à des prestataires de service tiers (Sous-traitants) pour traiter les Données à Caractère Personnel. BSIDE SA s'engage à n'utiliser de tels Sous-traitants qu'en conformité avec la Législation sur la Protection des Données. Cet usage sera couvert par un contrat entre BSIDE SA et le Sous-traitant qui offrira toutes les garanties nécessaires à cet effet. La Politique de Protection des Données de BSIDE SA, publiée à l'adresse <https://www.Mobinome.com/privacy> fournit des informations actualisées sur les noms et les finalités des Sous-traitants utilisés par BSIDE SA pour l'exécution des Services.

6.6 Résiliation

Dans le cas où l'une des parties ne remplit pas ses obligations découlant du présent contrat, et si une telle violation n'est pas résolue dans les 30 jours civils à compter de la notification écrite de cette violation, le présent contrat peut être résilié immédiatement par la partie qui n'a pas commis la violation.

En outre, BSIDE SA peut résilier le contrat immédiatement dans le cas où le Client ne paie pas les frais applicables pour les services dans les 21 jours suivant la date d'échéance indiquée sur la facture correspondante, après 1 rappel.

7 Limitations de garantie et de responsabilité

7.1 Garantie

BSIDE SA détient le copyright ou un équivalent¹ sur 100% du code du Logiciel, et confirme que toutes les bibliothèques logicielles nécessaires au fonctionnement du Logiciel sont disponibles sous une licence compatible avec la licence du Logiciel.

Pendant la durée du présent contrat, BSIDE SA s'engage à déployer les efforts raisonnables sur le plan commercial pour exécuter les Services conformément aux normes du secteur généralement acceptées à condition que :

- Les systèmes informatiques du Client soient en bon état de fonctionnement et, pour l'Auto-Hébergement, que le Logiciel soit installé selon les bonnes pratiques en vigueur;
- Le Client fournisse les informations adéquates nécessaires au dépannage et, pour l'Auto-Hébergement, tout accès utile, de telle sorte qu'BSIDE SA puisse identifier, reproduire et gérer les problèmes ;
- Tous les montants dus à BSIDE SA, qui sont échus, aient été réglés.

La reprise de l'exécution des Services par BSIDE SA sans frais supplémentaires constitue la seule et unique réparation pour le Client et la seule obligation de BSIDE SA pour tout manquement à cette garantie.

7.2 Limitation de garantie

Mis à part les dispositions expresses du présent Contrat, aucune des parties ne donne de garantie d'aucune sorte, expresse, implicite ou autre, et chaque partie décline expressément toutes garanties implicites, y compris toute garantie implicite de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou de non-contrefaçon, dans les limites autorisées par la loi en vigueur.

BSIDE SA ne garantit pas que le Logiciel soit conforme à toute loi ou réglementation locale ou internationale.

7.3 Limitation de responsabilité

Dans la limite autorisée par la loi, la responsabilité globale de chaque partie, ainsi que de ses filiales, découlant ou liée au présent Contrat ne dépassera pas 50% du montant total réglé par le Client en vertu du présent Contrat au cours des 12 mois précédant la date de l'événement donnant lieu à une telle réclamation. Des réclamations multiples n'augmenteront pas cette limite.

Les parties et leurs filiales ne pourront en aucun cas être tenues responsables des dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de revenus, perte de profits, perte d'économies, perte commerciale ou toute autre perte financière, les coûts relatifs à l'arrêt ou au retard, la perte ou altération des données, découlant ou en relation avec le présent Contrat, quelle que soit la forme de l'action, qu'elle soit fondée sur une obligation contractuelle, délictuelle (y compris la stricte négligence) ou fondée sur toute autre règle de droit ou d'équité, même si la partie ou ses filiales ont été informées du risque de tels dommages, ou si le recours proposé par la partie ou ses filiales n'atteint pas son but essentiel.

7.4 Force Majeure

Aucune des parties ne sera tenue pour responsable envers l'autre partie de tout retard ou manquement d'exécution en vertu du présent Contrat, si ce manquement ou retard trouve sa cause dans un cas de *force majeure*, comme une réglementation gouvernementale, un incendie, une grève, une guerre, une inondation, un accident, une épidémie, un embargo, la saisie d'une usine ou d'un produit dans son intégralité ou en partie par un gouvernement ou une autorité publique, ou toute (s) autre (s) cause (s), qu'elle (s) soit (soient) de nature similaire ou différente, pour autant que cette cause soit hors du contrôle raisonnable de la partie concernée, et tant qu'une

telle cause existe.

8 Dispositions générales

8.1 Droit applicable

Le présent contrat et les commandes passées par le client sont exclusivement régis par le droit belge. Tout différend relatif au présent contrat ou à une commande passée par le Client relève de la compétence exclusive du tribunal de l'entreprise de Tournai.

8.2 Divisibilité

Dans le cas où une ou plusieurs des dispositions du présent contrat ou toute autre application de celles-ci se trouvent non valables, illégales ou non exécutoires, la validité, la légalité et le caractère exécutoire des autres dispositions du présent contrat et toute application de celles-ci ne doivent en aucun cas en être affectés ou compromis. Les parties s'engagent à remplacer toute disposition non valable, illégale ou non exécutoire du présent contrat par une disposition valable ayant les mêmes effets et objectifs.

9 Appendice A: Mobinome Enterprise Edition License

Mobinome Enterprise Edition est publié sous la licence Mobinome Enterprise Edition License v1.0, définie ci-dessous.

Mobinome Enterprise Edition License v1.0

Ce logiciel et les fichiers associés (le "Logiciel") ne peuvent être utilisés (c'est-à-dire exécutés, modifiés, ou exécutés avec des modifications) qu'avec un contrat Mobinome Enterprise Subscription en ordre de validité, et pour le nombre d'utilisateurs prévus dans ce contrat.

Un contrat de Partenariat avec Mobinome S.A. en ordre de validité donne les mêmes permissions que ci-dessus, mais uniquement pour un usage restreint à un environnement de test ou de développement.

Vous êtes autorisé à développer des modules Mobinome basés sur le Logiciel et à les distribuer sous la licence de votre choix, pour autant que cette licence soit compatible avec les conditions de la licence Mobinome Enterprise Edition License (Par exemple: LGPL, MIT ou d'autres licences propriétaires similaires à celle-ci).

Vous êtes autorisé à utiliser des modules Mobinome publiés sous n'importe quelle licence, pour autant que leur licence soit compatible avec les conditions de la licence Mobinome Enterprise Edition License.

Il est interdit de publier, distribuer, accorder des sous-licences, ou vendre tout copie du Logiciel ou toute copie modifiée du Logiciel.

Toute copie du Logiciel ou d'une partie substantielle de celui-ci doit inclure l'avis de droit d'auteur original ainsi que le texte de la présente licence.

LE LOGICIEL EST FOURNI "EN L'ETAT", SANS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS Y ETRE LIMITE, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALITE, DE CONFORMITE A UNE UTILISATION PARTICULIERE, OU DE NON INFRACTION AUX DROITS D'AUTEURS.

EN AUCUN CAS LES AUTEURS OU TITULAIRES DE DROITS D'AUTEUR NE POURRONT ETRE TENUS POUR RESPONSABLE A VOTRE EGARD DE RECLAMATIONS, DOMMAGES OU AUTRES RESPONSABILITES, EN VERTU D'UN CONTRAT, DÉLIT OU AUTREMENT, RELATIVEMENT AU LOGICIEL, A L'UTILISATION DU LOGICIEL, OU A TOUTE AUTRE MANIPULATION RELATIVE AU LOGICIEL.